



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 26 novembre 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes**, à Madame la **Ministre de la Justice** et à Monsieur le **Ministre de la Sécurité intérieure** au sujet de la violence domestique au Luxembourg lors de la crise du COVID-19.

Lors d'une conférence de presse le 11 juin 2020, Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes a mis le point sur les évolutions et les mesures d'aide en ce qui concerne la violence domestique au Luxembourg. Lors de cette conférence de presse elle a souligné qu'au cours de la crise du COVID-19 la coopération de son ministère avec les institutions policières et judiciaires et les services d'aide dans le cadre de la loi sur la violence domestique avait été renforcée. Dès le début de la crise un dispositif de gestion de crise aurait été mis en place pour éviter une augmentation substantielle de la violence domestique.

Ce dispositif prévoyait notamment un monitoring hebdomadaire sur l'évolution de la violence domestique, le développement du site d'information « violence.lu », la mise en place d'une helpline téléphonique (tel. : 2060 1060) pour les victimes et le maintien des dispositifs d'expulsion et la prise en charge des auteurs.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1. Est-ce que Mesdames et Monsieur les Ministres peuvent nous fournir l'évolution des statistiques en ce qui concerne les expulsions et les interventions policières depuis la mise en place du monitoring hebdomadaire de la violence domestique ?**
- 2. Quelles sont les conclusions que le Gouvernement tire de l'évolution de ces données ?**
- 3. Le site « violence.lu » est disponible en langue française et contient une rubrique FAQ « Violence domestique et COVID-19 » en langues luxembourgeoise, portugaise, française et anglaise. Est-ce que Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes partage notre avis, qu'il**

**serait utile de mettre à disposition le site entier dans les quatre langues susmentionnées ainsi que dans la langue allemande ?**

- 4. Depuis quand la helpline pour les victimes est-elle opérationnelle ? Combien d'appels ont été enregistrés et quelles ont été les raisons principales des appels ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Chantal Gary  
**Députée**